

DÉPARTEMENT <b>CORREZE</b>
CANTON <b>TULLE</b>
COMMUNE <b>TULLE</b>
Secrétariat Général KP/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Arrêté portant annulation de la désignation de Maître Philippe CAETANO, Avocat, pour représenter et assister la Ville de Tulle dans le cadre d'un litige l'opposant à la SARL Domaine de Bourbacoup**

Le Maire-Adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n°11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Vu l'arrêté n°53 du 26 février 2026 désignant Maître Philippe CAETANO, Avocat, pour la représenter et l'assister dans le cadre du litige l'opposant à la SARL Domaine de Bourbacoup.
- Considérant que ce dernier ne peut prendre en charge ce dossier,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Annule l'arrêté n°53 du 26 février 2026 désignant Maître Philippe CAETANO, Avocat, pour la représenter et l'assister dans le cadre du litige l'opposant à la SARL Domaine de Bourbacoup.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Maître Philippe CAETANO, Avocat

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

TULLE, le 5 mars 2026

Le Maire,

Bernard COMBES



Transmis au contrôle de Légalité le : 05/03/26  
Date et Réf. de l'accusé de réception : 05/03/26

AD 58 - 05032026